

sentir à sa demande, c'est-à-dire, à être de ceux qui abrègeront ce débat autant que possible, parce que je crois désirable, en tant que la chose est compatible avec l'intérêt public, que nous procédions rapidement à expédier la besogne de la Chambre, et aussi parce que je suis sympathique à l'honorable ministre, bien que, depuis 1887, alors que j'eus la témérité de croiser le fer avec lui dans cette enceinte, il m'ait toujours regardé d'un œil haineusement méprisant, ce que j'attribue à une méprise de sa part. J'ai toujours pensé, en effet, que la raison pour laquelle il me regardait d'un aussi mauvais œil était qu'il me supposait manufacturier, c'est-à-dire un de ces voleurs, et grands et petits qui ont coutume d'exciter son ire, et qui furent si longtemps protégés par ce système néfaste que réclamait l'anéantissement, et qui, grâce à ce système, ont tant pressuré la population du pays. Mais, M. l'Orateur, il est des raisons pour lesquelles un homme fidèle à son devoir envers les Territoires du Nord-ouest, ne peut laisser passer le débat sur l'adresse en cette occasion sans offrir de sérieuses, vigilantes et sévères observations.

J'attirerai l'attention de la Chambre, M. l'Orateur, sur le discours du Trône. Ce discours commence par faire allusion à la prospérité du pays. Comme on l'a fort bien dit, nous remercions tous le ciel pour cela. Il n'y a pas de doute que le ciel et la terre également, ont eu quelque influence sous ce rapport. Vient ensuite un mot des négociations de la Commission internationale organisée durant les vacances, lequel constitue réellement le commencement de cet illusoire menu. Ou nous offre à ce banquet auquel on nous invite, d'abord de la soupe froide au fiasco consommé, puis on nous donne pour entrée le plébiscite, c'est-à-dire une injustice, et une injustice à tous les points de vue auxquels on l'envisage.

Je ne discuterai pas à fond le plébiscite, mais quel que soit le point de vue auquel on l'envisage aujourd'hui, après avoir entendu le récent exposé de la politique du gouvernement, il constitue une injustice. L'un des premiers et des plus éminents exploits de ce gouvernement a été d'inaugurer des méthodes inconstitutionnelles. Vous, M. l'Orateur, qui êtes versé dans la connaissance de la constitution anglaise, vous savez bien qu'un plébiscite est contraire à la constitution sur laquelle la nôtre est calquée au Canada, et cependant le premier acte accompli par mon très-honorable ami (sir Wilfrid Laurier), adonné lui-même à l'étude de notre constitution, ou censé l'être, a été d'inaugurer l'usage du plébiscite. Eh bien ! qu'est-il arrivé ? Un quart de million de dollars, qu'on aurait pu employer avec plus de fruit dans les Territoires du Nord-ouest, par exemple, en faisant des travaux pour découvrir de l'eau dans les parties de cette fertile contrée où l'on n'a pu encore en trouver, a été dépensé.... pourquoi ? Parce

qu'on n'a pas voulu que le premier ministre fût forcé de dire un simple oui ou un simple non au sujet de ce qu'était le politique du gouvernement relativement à une aussi importante question que la prohibition.

Tel est le premier acte. Vient ensuite le timbre-poste de deux sous. Je vois l'honorable William... Oh ! pardon ! Son "Moi, William Mulock" est devenu tellement historique, que j'ai presque enfreint l'étiquette parlementaire, et que j'aurais dû le mentionner, non sous l'appellation de mon honorable ami le député d'York, mais sous celle de grand dictateur des timbres, qui passera à la postérité comme le directeur général des Postes, émettant perpétuellement des timbres qu'il lui fallait perpétuellement révoquer.

C'est là le deuxième acte.

Nous en arrivons ensuite à la pièce de résistance, c'est-à-dire, à la mention du fait qu'il y a de l'or au Yukon. Ce fait établit incontestablement que mon très honorable ami, le chef du gouvernement, est un grand homme d'Etat, et que le ministre de l'Intérieur (M. Sifton) est un administrateur envoyé du ciel. Et le menu qui commence par de la soupe froide au fiasco, se termine par la menace d'un outrage, c'est-à-dire, par la menace que mon très honorable ami se propose de présenter, à une époque indue un bill de redistribution, chose qu'il n'a pas le droit de faire en vertu de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord.

Voilà le discours du Trône.

Nous le repasserons en revue. Y a-t-il quelque chose pour le cultivateur dans la soupe froide d'un fiasco prolongé ? Y a-t-il quoi que ce soit dans ce menu décevant qui puisse satisfaire le cultivateur habitué à une nourriture nutritive et fortifiante ? Non, ce discours ne renferme que du vent, et à un point tel que le passé ne nous fournit pas d'exemple de discours pareil.

Cette session est la quatrième de ce parlement. Je dirai au chef du gouvernement qu'il y a quelque temps, j'ai fait un voyage avec un de ses principaux partisans. Cet homme est bien connu dans l'Ontario. C'est un citoyen important de Waterloo, qui a dépensé son temps et son argent, travaillé çà et là et combattu sur toutes les estrades.... pourquoi ? Pour le libéralisme, c'est-à-dire, pour le libéralisme de George Brown, pour la réforme du tarif pour le libre-échange, pour un tarif de revenu." Il avait lutté pour tout cela. Je lui dis : "Que faites-vous maintenant ?" Il répondit : "Je m'assieds pour gémir." Eh bien ! ajoutai-je, qu'allez-vous faire ? "J'attends la session prochaine," dit-il, "ce que font également nombre de libéraux de l'Ontario, et si nos amis ne rachètent pas alors leurs promesses et ne se montrent pas fidèles au libéralisme, je remonterai sur les 'hustings,' et de même que j'ai combattu pour eux par le passé, je combatterai contre eux à l'avenir."

Maintenant, M. l'Orateur, je réclamerai l'attention de la Chambre quelques instants